

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL du mardi 3 juin 2014 A Toulouse – Immeuble le Belvédère

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que celles de l'élection du Président et sous la présidence de M .Jean-Luc MOUDENC, à l'élection du 2ème Vice-Président.

Sont candidats au poste de 2 ^{ème} Vice-Président : M. Alain SERIEYS		
PREMIER TOUR DE SCRUTIN :		
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :60		
➤ A DEDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:6		
➤ RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :54		
Majorité absolue :28		
M Alain SERIEYS		
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Alain SERIEYS est proclamé(e) deuxième Vice-Président(e).		
DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN :		
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		
A DEDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:		
➤ RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :		
Majorité absolue :		
M		

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN :

Le	dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
>	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
	A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans quels les votants se sont fait connaître :
>	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :
Majorité absolue :	
М . М .	a obtenuvoix. a obtenuvoix. a obtenuvoix. ant øbtenu la majorité absolue des suffrages, M proclamé(e) deuxième Vice-Président(e).

Et ont signé les membres présents.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 11 juin 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC